

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. GUILBERT, libr., r. Puits-Gaillot, 3.
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, rue Saint-Dominique, 11.
 Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
 A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors la ville de Lyon	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4. — A franciser.

AVIS.

Le bureau d'abonnement au journal LA LIBERTÉ, et le dépôt de numéros pour la vente, établis précédemment chez M. MERA, rue Lafont, ont été transférés, à partir du 30 mai, chez M. Guilbert, libraire, rue Puits-Gaillot, 3.

Lyon, 4 juin.

Du système électoral.

Si certains organes de la presse parisienne sont bien informés, la commission chargée d'élaborer le projet de constitution aurait adopté les conclusions suivantes :

Un président nommé pour trois ou quatre ans par l'universalité des citoyens, et devant réunir, pour être élu, au moins deux millions de voix;

Une seule chambre, issue du suffrage direct et universel;

L'élection des représentants par scrutin de liste et par département.

Nous donnons une approbation sans réserve aux deux premières décisions. La concentration du pouvoir exécutif entre les mains d'un seul, sous la surveillance de l'Assemblée, nous a toujours paru préférable à une commission composée de plusieurs membres. Une seconde chambre nous semble de même un rouage inutile, sinon dangereux, par les conflits qu'il pourrait susciter. Enfin, le vote qui est universel de droit, dans une République démocratique, doit être direct aussi; l'élection a deux degrés, quels que soient, d'ailleurs, ses avantages, faussant presque toujours la volonté nationale.

Mais nous sommes d'un avis contraire à celui de la commission, en ce qui touche le mode électoral également admis par elle. Nous repoussons le scrutin de liste comme attentatoire au principe d'égalité, qui veut que des citoyens investis du même droit l'exercent tous dans une même proportion. Nous le repoussons, en outre, parce qu'il travestit souvent les tripotages ou remet au hasard l'acte le plus important et le plus sérieux.

Le nombre des représentants étant proportionnel au chiffre de la population des départements, il en résulte que les électeurs de tel département enverront à l'Assemblée nationale vingt ou trente députés, tandis que ceux des Hautes-Alpes, par exemple, n'en auront que trois à nommer. Chaque citoyen de la Seine ou du Nord sera ainsi représenté six ou huit fois plus que l'habitant de la Lozère. Est-ce là de la justice, de l'égalité? Non, car on n'oserait prétendre que le fait d'habiter un département plus peuplé emporte pour l'électeur le droit d'envoyer à la chambre un plus grand nombre de mandataires. Pour que le principe du vote par scrutin de liste n'entraîne point de privilèges, il faudrait le pousser à ses conséquences rigoureuses, en obligeant chaque électeur à

insérer sur son bulletin autant de noms que le pays tout entier doit fournir de représentants!... Mais, appliqué comme il vient de l'être pour la formation de l'Assemblée nationale, il constitue, nous le répétons, un flagrant déni d'équité.

Quant aux autres vices de ce système électoral, notamment l'impossibilité, pour le plus grand nombre des électeurs, de s'éclairer sur la valeur des divers candidats à préférer, il serait superflu d'insister.

L'expérience des dernières élections est trop rapprochée de nous, pour que l'on ait oublié déjà combien de choix hasardeux, de nominations surprises à la bonne foi ou à l'ignorance des votants, sont sortis du scrutin. L'intrigue et le mensonge ont exploité avec trop de succès la crédulité du peuple pour que l'on ne doive pas recourir, à l'avenir, à un mode plus moral et plus vrai dans ses résultats, plus équitable dans son principe.

Or, il n'en existe pas, selon nous, de plus rationnel que celui de la division du pays en un nombre de cercles électoraux, égal au chiffre des membres de la représentation nationale. Si l'on maintient qu'un député sera nommé par 40,000 âmes de population, fractionnez le pays en 900 arrondissements, et que les électeurs de chacun de ces arrondissements envoient un seul représentant à la chambre.

Ainsi, les droits de tous seront sauvegardés, chaque électeur sera également représenté, et, lorsque les citoyens n'auront plus qu'un choix à faire, ils pourront s'éclairer facilement sur le mérite relatif des candidatures en concurrence; ils n'investiront du mandat de représentant que des hommes dont ils connaîtront la valeur, et le corps législatif deviendra l'expression sincère et raisonnée de l'opinion de la France.

Mais, dira-t-on, le député doit représenter le pays entier plutôt que le département qui l'élit, et le but du vote par scrutin de liste est de neutraliser l'influence locale et le patriotisme de clocher.

Cette objection n'est pas sans fondement; toutefois on en exagère l'importance, et, à notre avis, d'ailleurs, elle ne saurait balancer les inconvénients que nous avons signalés. D'ailleurs, l'élection départementale n'est-elle jamais une élection de clocher? Les résultats qu'on prétend empêcher ne se sont-ils pas produits déjà et ne se produiraient-ils point encore? Combien de notabilités de village ou de quartier ne voyons-nous pas siéger à l'Assemblée nationale, malgré le scrutin de liste qui devait leur en fermer les portes?

Nous savons que plus on rétrécira le cercle électoral, plus ce résultat pourra devenir fréquent. Mais un correctif suffisant existe dans la liberté du choix attribué aux électeurs. Cette liberté étant sans limites, ils sauront bien s'affranchir des considérations de localité et réunir, à l'occasion, leurs voix sur des candidats étrangers au milieu où ils exerceront leurs droits.

Au reste, il n'y a pas de système électoral parfait, alors même qu'il repose sur le suffrage universel. Le meilleur

donne prise à des critiques fondées. Il s'agit donc de rechercher celui qui offre le moins d'inconvénients, le plus conforme à l'équité, au droit, à la raison. Or, notre conviction profonde est que le vote par scrutin de liste et par département doit être remplacé par le mode dont nous venons de poser les bases.

Quelques heures à peine nous séparent du jour fixé pour les élections municipales. Si nous sommes bien informés, cette grave question agite si violemment les esprits, que dans une réunion préparatoire, on aurait eu recours au pugilat faute d'arguments meilleurs et plus concluants.

Le pugilat ne donne pas raison aux vainqueurs, lorsqu'ils ont tort; et les partisans d'une candidature honorable, tout élopés qu'ils puissent être, n'en persistent pas moins dans leurs sympathies pour le citoyen qu'ils ont préféré.

Ces ardeurs extrêmes prouvent au moins l'intérêt que nos concitoyens apportent à la lutte électorale prochaine. Ils comprennent que, le 6 juin, ils ont à livrer une bataille décisive, et que, de l'issue de la journée, dépend l'avenir de la cité. Une municipalité intelligente, probe et courageuse est la sauvegarde la plus sûre contre le retour des désordres et des manifestations tumultueuses qui ont effrayé la population tout entière.

Les classes laborieuses, pour peu qu'elles aient le sentiment de leurs véritables intérêts, accorderont leurs suffrages à des hommes éprouvés, justes, bienveillants et fermes, qui, depuis longtemps fixés au milieu d'elles, ont pu apprécier leur position, consulter leurs espérances, étudier leurs besoins. Nous avons entendu répéter maintes fois, depuis Février, ces paroles douloureuses : « Nous sommes trahis ! notre cause est perdue ! La Révolution faite par nous n'a pas été faite pour nous, et la fraternité, comme l'égalité, sont deux mots à jamais vides de sens, deux insultes à notre misère et à nos souffrances ! »

Ceux qui prononcent de telles phrases, avec l'intention d'irriter les rancunes, de soulever les passions; et d'exécuter les masses à des démonstrations coupables, sont criminels ou insensés. La cause populaire ne manquera jamais de défenseurs dévoués, qui la soutiendront sans hésiter et sans faiblir; qui réclameront, au nom de ses droits, la réalisation des promesses tant de fois menteuses, de réformes si souvent annoncées et toujours illusoire. Mais s'ils veillent d'un regard jaloux et attentif les actes du pouvoir et la marche de l'Assemblée nationale, ils ont aussi le courage de dire à la foule impatiente : « Attendez ! Les colères, les exigences, les menaces n'avanceront pas d'une minute l'heure de la réparation. Et, si, les armes à la main vous provoquez cet horrible malheur qu'on appelle la guerre civile, si vous revenez à la charge, par l'émeute, des améliorations hâtives, vous vous serez souillés sans résultats, vous aurez tari les sources auxquelles vous prétendez vous désaltérer. »

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 5 Juin 1848.

VOYAGE EN ICARIE.

(Suite. — Voir les variétés des 17, 18, 20, 22, 24, 28 et 30 mai, et les feuilletons des 1^{er}, 3 et 4 juin.)

(Septième lettre.)

Suite de Lindox, ou la Conspiration des poudres, ou le Jugement et la condamnation d'un innocent. — Le cachot obscur, et sale. — Le comte Miguf. — Dialogue. — Rédialogue. — Je ne veux pas répondre. — Comment M. Cabet entend le théâtre. — Comment nous l'entendons. — L'Automate et l'Homme. — Le Mécanicien et le Créateur.

Rassurez-vous, mon cher directeur. Je vous ai laissé, en vous quittant hier, en face d'un cachot obscur et sale; — il est toujours aussi obscur et aussi sale; on n'a voulu l'éclairer, ni le balayer.

Mais ce n'est pas le tout : dans ce cachot il y a un peu de paille, et sur cette paille un malheureux couvert de linge; poussant des cris aigus, arrachés par la douleur.

Ce malheureux est encore le comte.

— Vous savez, le fameux comte de la Cave qui allait mettre le feu à la fameuse mèche, quand ces fameux cris sont sortis de dessous les fagots.

— Votre nom? lui demande le grand inquisiteur.

— Miguf; répond le malheureux, d'une voix qu'on entend à peine.

En vérité, Monsieur Cabet, vous avez un choix de noms

des plus heureux; où les prenez-vous? Dans le Sofa de M. Crébillon fils, ou dans les Bijoux indiscrets de M. Diderot,

Comme Miguf d'ailleurs est bien le nom d'un homme qui conspire contre Lindox.

— Votre état? demanda le grand inquisiteur.

— Charbonnier.

M. Cabet souligne le mot charbonnier, — vous ne savez pas pourquoi, — parce que charbonnier est pris pour carbonaro. — Ce n'est pas un mensonge que fait le comte, c'est un calembour.

Il est vrai qu'il a dit qu'il s'appelait Miguf, et qu'il aurait aussi bien pu mentir pour son état que pour son nom; après cela, Miguf est peut-être son nom de baptême.

Ne nous arrêtons point d'ailleurs à de pareilles bagatelles.

Le grand inquisiteur : Votre pays?

Le comte : Pyrra, en Canée, à trois cents lieues d'ici.

Cela, — ça peut être vrai et je n'ai rien à dire contre.

Le grand inquisiteur : Voulez-vous tuer la reine?

Le comte : Non, le tyran...

Ah ! Monsieur Cabet, pour la deuxième fois, je prends votre comte en flagrant délit de mensonge, vous avez dit, page 228, ligne 26, au moment où le comte est sur le point de mettre le feu à la mèche :

Il se réjouit de lancer dans le ciel un trône usurpé, — une reine usurpatrice.

Une reine usurpatrice; — vous voyez, Monsieur Cabet. Miguf se réjouissait de lancer dans le ciel une reine usurpatrice. Comment se réjouissait-il de la lancer dans le ciel, s'il n'avait pas l'intention de la tuer? Le plaisir qu'il se promet-

tait, était-il seulement de la voir sauter en l'air, et de la regarder d'en-bas? Espérait-il que la belle Cloramide était de la nature des chats, qui retombent toujours sur leurs pattes, ou mieux encore que ses jupons feraient parachute? Dam? dans un pays où l'on a trouvé le moyen de diriger les ballons, tout est possible. N'importe, je demande dans la prochaine édition une explication, une note, la moindre chose; il m'en coûterait de croire que le comte a menti, un homme si brave et qui parle un si pur icarien.

Le grand inquisiteur : Quel mal vous a fait Son Excellence?

Le comte : Il opprime le peuple.

L'un : Scélérat?

L'autre : Monstre!

Le grand inquisiteur : Quels sont vos complices?

Le comte : Tous... cent... aucun...

Sur cette réponse passablement incompréhensible, on en conviendra, les injures, les anathèmes, les menaces pleuvent sur le faux Miguf, qui continue de déclarer qu'il n'a pas de complices, et qui demande la mort comme le commencement de son immortalité.

SCÈNE VI.

C'est encore un cachot.

Vous savez, je vous en ai promis huit, sans compter la cave, et nous ne sommes encore qu'au second.

Dans celui-là est un autre prisonnier blessé.

En vérité, Monsieur Cabet, tout ceci n'est point drôle, et l'on ne vous accusera pas, comme on fait pour Shakespeare, de mêler une gaieté exagérée à votre drame.

Une municipalité choisie, comme nous l'avons conseillé, offrirait aux travailleurs des garanties réelles. Dans la limite assez étendue de ses pouvoirs, elle adoucirait leur position, et sa sollicitude s'étendrait du premier au dernier des citoyens. On conseillera aux ouvriers des candidats avancés, c'est-à-dire des républicains d'un patriotisme sans taches et qui, jetés à la tête du mouvement actuel, veulent le pousser à ses dernières conséquences. Eh bien! on conseille tout simplement alors aux ouvriers des choix détestables!

Qu'avons-nous à élire le 6 juin? Est-ce une succursale de l'Assemblée nationale ou les chefs, nous dirions presque les pères de la grande famille lyonnaise?

Qu'auront à faire les candidats préférés? Auront-ils à lancer des décrets révolutionnaires, à donner des lois à la France, à lui voter une constitution?... etc... Aucunement. Leur devoir est tout autre, faut-il le dire mille fois? Rétablir nos finances, protéger l'industrie locale, secourir les uns, encourager les autres, veiller à la tranquillité publique, etc., etc., telle est, en substance, la mission des municipalités. Laissez donc de côté les incapacités et les turbulences, ou, dans six mois, dans un mois peut-être, vous répétez, vous aussi: *Il est trop tard!*

Les ambitions, les égoïsmes sont habiles, prenez garde à leurs manœuvres! Les grands mots de patriotisme, de dévouement, de fraternité, servent parfois à masquer les caractères les plus vils et les âmes les plus corrompues et sous ce masque, façonné avec art, se cache la physionomie la plus hideuse! Nous ne faisons aucune allusion indirecte; nous ne sommes point assez lâche pour ne pas attaquer en face: nous nous adressons à tous sans nous occuper des individualités.

En terminant, nous engageons fortement les électeurs à se défier des hommes qui ont sans cesse le nom du peuple sur les lèvres. Il est assez rare qu'on fasse parade d'un sentiment réel et profond. La générosité vraie et sincère agit et ne se vante jamais!

Les ateliers nationaux appellent une organisation sérieuse. Il est grand temps, si l'on ne veut obérer les finances de la République, de éautriciser cette plaie profonde, par où s'épuisent les forces vives de la France.

Créés pour subvenir à des nécessités impérieuses, que le retour de l'ordre et de la confiance rendra chaque jour moins pressantes, ils sont entachés d'abus très-graves auxquels le gouvernement doit s'efforcer de remédier dans le plus bref délai.

Sans porter atteinte au principe sacré du droit au travail, il faut chercher à concilier l'intérêt de l'Etat et l'intérêt des ouvriers.

Les ateliers nationaux sont improductifs, ou du moins il existe entre le revenu que l'on en tire et la dépense qu'ils occasionnent une énorme disproportion.

Les travailleurs, qui composent le personnel de la plupart des chantiers, ne sont pas tous nécessaires. — Quelques-uns pourraient trouver ailleurs des ressources suffisantes. Sollicités, mais en vain, par leurs anciens patrons de retourner à leurs occupations habituelles, ils s'y refusent par des motifs qu'il est facile d'apprécier. — D'autres, absents des chantiers pendant une partie du jour, s'y glissent avant l'heure des paiements, et, comme nous le répétait hier un ouvrier, enlèvent aux pères de famille le salaire indispensable à l'existence de leurs enfants.

Nous en appelons aux travailleurs: Serait-ce à l'Etat à intervenir pour faire disparaître ce gaspillage des deniers publics? Est-ce que la police des ateliers nationaux ne devrait pas être faite par eux-mêmes? N'ont-ils pas le plus grand intérêt à en interdire l'entrée à tous ces parasites qui prennent la place du pauvre; aux oisifs, qui déshonorent les chantiers et changent un salaire honnête en une aumône dégradante?

Le pain, sous la République, doit être gagné comme sous le gouvernement déchû. Si les ouvriers le voulaient, cette création des ateliers nationaux serait une grande et utile institu-

tion, une école d'hommes laborieux, probes, habiles: un refuge, pour la masse des travailleurs, aux époques de crise industrielle et commerciale.

L'Assemblée nationale a pris l'initiative d'une réorganisation radicale. Nous attendons.

Prise de Peschiera.

RÉUNION DE LA LOMBARDIE AU PIÉMONT.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la proclamation suivante du lieutenant-général comte Clément de Maugny, faisant fonctions de gouverneur de la Savoie:

Braves Habitants de la Savoie!

Dieu protège évidemment nos armes, et la cause italienne triomphe.

Dans notre armée, le talent et la bravoure des chefs est en harmonie avec le courage des troupes; nous en puisons les preuves dans le rapport suivant, que nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos compatriotes.

Les faits parlent plus haut que les suppositions malveillantes de quelques brouillons, qui devront enfin renoncer à répandre des bruits aussi faux qu'alarmants.

Le public saura quelle croyance on doit leur accorder.

NOUVELLES DE L'ARMÉE.

La forteresse de Peschiera est au pouvoir de nos troupes. Les efforts de l'ennemi pour en empêcher ou retarder la prise ont été inutiles.

Avant-hier, le maréchal Radetzki sortait, par une marche nocturne, avec 20 ou 25,000 hommes, avec de la cavalerie et une nombreuse artillerie, pour se porter de Vérone à Mantoue; la garnison, ainsi renforcée, a fait hier une sortie contre les troupes toscanes qui bloquaient cette forteresse.

Ces troupes, qui déjà plusieurs fois avaient repoussé avec valeur les sorties que l'ennemi avait tentées jusqu'alors, ont résisté pendant trois heures environ aux forces infiniment supérieures qui leur sont tombées dessus presque à l'improviste et ont dû à la fin abandonner leurs positions, le général Bava se transporta de suite avec une partie des troupes du premier corps d'armée à Volta, et son apparition instantanée en face de l'ennemi l'arrêta; en même temps, les choses se passaient avec un plus grand succès pour nos troupes sur l'extrême gauche de notre position à Lalsise et à Colmasino; l'ennemi, qui avait cherché à gêner de plus près et directement le siège de Peschiera, a été vivement repoussé, avec beaucoup de perte, par la quatrième division (lieutenant-général chevalier Federici.)

Ce matin, le roi a fait réunir, sous les ordres du général Bava, outre la plus grande partie des troupes de son corps d'armée, celles de la division de réserve. Partant de Valleggio et de Volta, ce corps d'armée s'est avancé vers Mantoue, sans qu'il ait réussi à rejoindre l'ennemi, qui paraissait décidé à ne pas vouloir s'éloigner de la forteresse; S. M. avait déjà ordonné que ces troupes eussent à prendre les positions à la hauteur de Goïto, et déjà elle s'acheminait pour retourner à son quartier général de Valleggio, lorsque tout à coup l'on entendit le bruit du canon, et la bataille commença; le roi, plein de satisfaction, tournait son regard vers l'ennemi et accourait au milieu des combattants en avant de Goïto; la mêlée fut obstinée; mais les excellentes dispositions du baron Bava, général commandant, secondées par la valeur accoutumée du duc de Savoie, commandant la division de réserve; du général d'Arvillars, commandant la première division; du général de cavalerie Chevalier Olivieri, et de l'artillerie, au-dessus de tout éloge, ont obtenu un plein succès, et l'ennemi a été mis en déroute.

La cavalerie, lancée contre les fuyards au moment décisif, en a complété la défaite.

En ce moment même le roi apprit la nouvelle de la reddition de Peschiera; annoncée par lui-même à sa vaillante armée, elle a été accueillie par d'immenses acclamations de *Vive le roi! vive l'Italie!*

Un boulet a ricoché si près de S. M., qu'elle en a reçu une légère contusion à l'oreille.

Le duc de Savoie a été atteint également d'un coup de feu, mais si légèrement, que S. A. R. n'en a fait aucun cas.

La victoire remportée aujourd'hui contre des troupes beaucoup plus nombreuses que les nôtres, a été pour notre armée d'autant plus avantageuse qu'elle ne nous a coûté qu'un très-petit nombre de morts et de blessés.

Nous nous réservons de donner des nouvelles plus détaillées sur ces événements, dont nous ne disons que peu de mots pour satisfaire au moins en partie, et le plus promptement possible, à l'intérêt que témoignent toutes les populations envers l'entreprise sainte et glorieuse que notre armée accomplit.

Du quartier général principal, le 30 mai 1848, à 11 heures et demie du soir.

Le lieutenant-général chef de l'état-major général,
Signé: DE SALASCO.

Habitants de la Savoie! un peu de temps encore, et les destinées brillantes de notre pays seront à jamais fixées. Répétons avec nos frères d'Italie:

*Vive Charles-Albert! Vive sa vaillante Armée!
Vive l'Union italienne!*

DE MAUGNY.

Vendredi, à 5 heures du soir, la Lombardie s'est donnée au Piémont; de grandes fêtes se préparent à Milan.

Les journaux de Gènes semblent faire craindre que l'escadre napolitaine, d'après des ordres reçus le 26, se soit séparée de la flotte combinée italienne. Cependant cette nouvelle est donnée avec réserve par le *Corriere Mercantile* de Gènes.

Milan, le 29 mai.

Une tentative contre le gouvernement provisoire et contre l'union italienne a eu lieu hier; le motif était des garanties demandées pour la liberté, dans le cas de la réunion de la Lombardie au Piémont. Cette manifestation avait pour promoteurs des gens qui jouissent du peu de considération, et repoussés par tous les partis, elle a été sans résultat.

— On nous écrit de Toulon 31 mai, 8 heures du soir:

« Nous arrivons à Toulon après avoir relâché à Naples où l'amiral Baudin nous a donné le fameux *Romeo* et ses deux fils, et deux autres députés napolitains que nous avons déposés hier, à deux heures, à Civita-Vecchia. Ils comptent se rendre en Calabre qui est toute en insurrection, car nous avons touché au Pizzo, en nous rendant à Naples; nous avons vu partout les troupes royales désarmées, et les habitants prêts à marcher contre la capitale; le jour de notre départ de Messine, quinze cents Siciliens ont passé le détroit avec dix pièces de canon, pour donner la main à leurs frères de Calabre.

Événements de Vienne.

Vienne a été le théâtre d'un nouveau mouvement populaire dans la journée du 25 mai. Il paraît que c'est l'ordre de la dissolution de la légion universitaire qui en aurait été le motif. Ces nouvelles sont arrivées par la *Gazette de Breslau* du 28 mai. Les journaux de Berlin du 30, qui fournissent d'ordinaire le plus promptement les nouvelles de Vienne, ne contenaient aucune mention de ce mouvement. A cette date on n'avait pas encore reçu à Berlin les courriers de Vienne des 26 et 27 mai.

Voici le récit de la *Gazette de Breslau*:

« Le dernier courrier de Vienne n'est pas arrivé; mais un voyageur nous a fait un récit des événements suivants. La plus grande agitation règne à Vienne. Le 24 on disait que trois régiments entreraient pendant la nuit dans la ville, et cette nouvelle a causé une grande anxiété. Dans la matinée du 25 le ministère donna à la légion universitaire l'ordre de se dissoudre et de poser immédiatement les armes. Ce fut le signal de l'explosion de la révolte. De tous côtés, dans toutes les rues, on vit

chercher deux faux témoins.

Remarque: vous avec quelle simplicité la chose est écrite: *Il va recouvrer sa liberté et s'occuper de chercher deux faux témoins.*

En vérité, M. Cabet vous dit cela comme il vous dirait que le duc va chercher deux commissionnaires. Ah çà! mais c'est donc aussi facile à trouver que vous le dites, en learic, deux faux témoins? En vérité, s'il en est ainsi, cette bonne ville d'Iteara me paraîtrait fort avancée en civilisation, et elle avait bon besoin qu'lear vint pour la régénérer, comme Paris a besoin que vienne M. Cabet.

Laissons le duc à la recherche de ces deux faux témoins, qu'il ne peut manquer de trouver, puisqu'il n'y aurait point de pièce sans cela, et passons au quatrième cachot.

SCÈNE VIII.

Autre cachot.

Vous voyez que je ne suis pas comme le comte, qui est un affreux menteur; je ne mens jamais, moi: je vous ai promis un cachot, le voilà.

Seulement attention! Messieurs, prenez vos lorgnon: Mesdames, prenez vos lorgnettes.

Beaucoup de gardes amènent un bel homme: c'est Kalar! Comme M. Cabet connaît son théâtre! comme il sait qu'un *bel homme* inspirera un bien autre intérêt qu'un vilain homme!

Il est nu tête, il a l'air triste, mais résigné; l'un le frappe avec une canne, l'autre avec une cravache; l'un lui arrache ses favoris, l'autre ses moustaches.

(La suite à un prochain numéro.)

Il est vrai que celui-ci n'est pas blessé véritablement ou plutôt n'est pas blessé grièvement; c'est le duc, le confident du premier ministre, le Phorbas de Lindox, il s'est fait une égratignure au bras, et il crie comme si on l'empalait.

Tout cela était convenu avec Lindox. Il était convenu qu'on lui enverrait des soldats pour l'arrêter; qu'il en tuerait un, et qu'il se ferait lui-même la blessure en question.

Les choses se sont passées comme elles étaient convenues, les soldats sont venus, le duc en a tué un, et s'est fait la blessure en question.

— Mais les autres, Monsieur Cabet?

— Quels autres?

— Pardieu! les autres soldats. N'ont-ils pas vu le duc tuer leur camarade, qu'ont-ils dit?...

— Ce qu'ils ont dit?

Où! étaient-ils du complot aussi eux? était-ce convenu avec eux que le duc tuerait l'un d'eux? Que lui avait-on donné à celui-là pour qu'il se laissât tuer... une pension viagère?

Enfin, Monsieur Cabet, vous nous expliquerez cela plus tard, avec le mensonge du comte. Ce sera deux notes au lieu d'une, voilà tout.

Bientôt arrive dans le cachot un homme enveloppé d'un manteau: c'est Lindox déguisé. Tout va bien. On égare l'opinion publique en répandant le bruit que l'horrible attentat est l'œuvre infernale du parti démocrate, dont le charbonnier Miguf est le misérable instrument.

Il résulte de cet égarement d'opinion:

1° Que les courtisans, tous ébouillantés, poussent des cris d'extermination contre les révolutionnaires;

2° Que les partisans de Lindox crient presque aussi fort;

3° Que les partisans du prétendant crient comme eux contre les anarchistes;

4° Que les démocrates sont intimidés;

5° Que Lindox et le duc sont ivres de joie en voyant le résultat de leurs manœuvres.

Et comme ce que nous citons est textuel, nos lecteurs peuvent voir quel épouvantable charivari doivent faire tous ces cris de douleur et tous ces cris de joie.

Mais, quoique les choses soient en bon train, comme on voit, il n'y a encore de fait que le plus facile de la besogne. L'essentiel est de faire condamner Kalar, et d'accuser tout le parti démocrate.

Voilà ce que fera le duc:

Il verra le comte, et lui promettra la vie sauve s'il veut accuser Kalar.

SCÈNE VII.

C'est encore le cachot du duc; et de trois cachots. Seulement le duc est dans son lit. On amène le comte.

Quand je vous disais que ce comte était un misérable! Il consent à accuser Kalar. Oh! quand je l'ai vu mentir, moi qui en ai fait aussi des pièces, je me suis douté de quelque chose.

Il continuera d'abord à soutenir qu'il n'a pas de complice. Il niera que Kalar soit coupable; puis affectant de céder aux cris de sa conscience, il avouera toute la vérité et accusera formellement Kalar d'être l'inventeur, l'instigateur et le chef du complot. Il lui reprochera de l'avoir entraîné; il l'accusera de lâcheté.

Quant au duc, il va recouvrer sa liberté et s'occuper de

...ver des barricades sous la main des ouvriers et des étudiants. Toutes les communications furent interrompues à dix heures (le 25). Une collision eut lieu entre le peuple et les soldats. Le peuple prit d'assaut le Rothenthurmthor et en chassa les soldats. Un ouvrier fut tué. Les soldats se retirèrent sur les glacis et occupèrent tous les bastions.

« Cet état de choses dura jusqu'au soir ; il n'y eut pas de nouvelles hostilités. A trois milles devant Vienne, dans Windischgratz, il y a quatre régiments ; s'ils arrivent à Vienne, une lutte sanglante est inévitable. Toutefois, on pourrait éviter un malheur si on acceptait les conditions suivantes posées par le peuple : 1° maintien de la légion universitaire ; 2° éloignement de tous les soldats jusqu'à quatre lieues de Vienne ; 3° retour de l'empereur à Vienne dans huit jours, ou à sa place envoi d'un prince impérial. Les comtes Hoyos, Colloredo-Mansfeld et Montecuculli se présentent comme otages. Les deux premiers sont au pouvoir du peuple, le troisième fuit de palais en palais pour ne pas être pris. Les directeurs des chemins de fer ont donné leur parole d'honneur qu'ils ne transporteraient pas de soldats à Vienne.

« Plusieurs bataillons de chasseurs, qui devaient arriver de Lundenbourg, ont en vain demandé des voitures, et le colonel a déclaré que, si on ne lui en donnait pas spontanément, il les prendrait de vive force. Au départ du convoi, à sept heures du soir, il y avait dans chaque rue de Vienne de trois à quatre barricades ; les trois plus élevées (à peu près de la hauteur de deux étages) se trouvaient sur la place Saint Etienne, près de la Bourg (château impérial) et près de Rothenthurmthor. »

« Nous lisons dans un troisième supplément extraordinaire de la Gazette d'Augsbourg, datée du 29 mai, 6 h. 1/2 du soir, que nous avons reçu ce matin :

« Le courrier de Vienne, qui avait manqué ce matin, arrive à l'instant même. Il confirme la nouvelle du soulèvement qui, dans cette capitale, a éclaté. Le ministère, par suite des avis qui lui étaient transmis d'Innsbruck, que la légion académique était menée par des émissaires étrangers et servait d'appui à une faction anarchique, avait ordonné la dissolution de cette légion et la cessation de ses rapports avec la garde nationale.

« Une grande irritation s'en est suivie. Les étudiants et leurs mineurs paraissent avoir appelé à leur aide les ouvriers. De son côté le gouvernement a fait occuper tous les postes militaires dans la ville et les barrières. Des barricades furent élevées dans toutes les rues, et tout se prépara pour une nouvelle révolution. Le tocsin fut sonné.

« Alors le ministre fit rentrer les troupes dans leurs casernes, retira le décret de dissolution, et sans qu'une goutte de sang ait été répandue abandonna la victoire aux étudiants et à leurs cohortes, composées de bourgeois, d'ouvriers et de femmes. Le décret de dissolution portait la signature de Montecuculli ; aussi les insurgés marchaient-ils aux cris de : A bas Montecuculli, à bas Colloredo ! »

« D'un autre côté, nous lisons dans le Berliner Zeitungs Halle du 31 mai qui nous arrive à l'instant :

« Vienne, 28 mai. — Notre dernière révolution est accomplie, et, comme les précédentes, elle se termine par des processions solennelles avec accompagnement de fleurs, de musique et d'illuminations. La journée d'hier avait été plus tranquille, l'opinion s'était calmée quand le peuple avait acquis la preuve que les troupes ne songeaient pas à attaquer la ville, qu'il n'arrivait pas de nouveaux régiments, qu'il ne se faisait pas de préparatifs pour un bombardement, enfin que les pionniers n'avaient nullement l'intention de miner la ville et de la faire sauter en l'air comme le bruit s'en était répandu.

« La nuit dernière on avait, il est vrai, tout-à-coup pris l'alarme, on s'était mis à sonner le tocsin et à élever en toute hâte des barricades, mais on ne tarda pas à reconnaître qu'on avait eu tort de tant s'effrayer. Quelle force aurait jamais été capable de réduire dans une guerre de rue une ville hérissée de barricades si artistement construites ?

« On ne saurait trop rendre justice au peuple pour la conduite qu'il a tenue dans ces circonstances critiques. Aux volets des boutiques fermées il écrivait partout à la craie : *Respect à la propriété!*

« On dit qu'on a trouvé dans un des tiroirs du secrétaire de Montecuculli une lettre autographe de l'empereur, datée d'Innsbruck, dans laquelle S. M. le charge de la formation d'un nouveau ministère, et on remarque qu'effectivement, dans sa proclamation d'avant-hier, Pellersdorf ne prenait plus le titre de ministre de l'intérieur.

« Suivant un bruit assez généralement accrédité, l'empereur aurait été obligé de quitter Innsbruck par suite d'un charivari monstrueux donné à son confident, M. de Bombelles, et de se retirer à Botzen. On va même jusqu'à prétendre que l'empereur aurait abdiqué en faveur de son neveu l'archiduc François-Joseph.

« En résumé, si vous me demandez ce que nous avons gagné à notre révolution, je vous répondrai *Tout et Rien*. Rien, car nous avons déjà conquis la liberté, et il ne valait pas la peine de mettre ainsi la capitale sens dessus dessous, pendant quelques jours, pour maintenir la légion académique.

« Tout, car c'est d'aujourd'hui seulement que le principe de la souveraineté populaire est bien nettement proclamé et reconnu, que le peuple a appris à connaître sa force, et que le bourgeois de Vienne a pu se convaincre que le prolétaire n'était pas si noir ni si méchant qu'on voulait bien lui le faire croire. »

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. SÉNARD, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 2 juin 1848.

A une heure 1/4 la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

Plusieurs membres déposent des pétitions.

M. Sénard : Votre président a reçu ce matin une lettre du citoyen Barbès dont vous devez avoir connaissance. Votre président vous eût donné lui-même lecture de cette lettre, si l'indisposition qui l'éloigne du fauteuil depuis quelques jours le lui avait permis. Voici cette lettre :

« Citoyen président,

« A chacun la responsabilité de ses paroles et de ses actes. On accuse le citoyen Louis-Blanc d'avoir proféré dans la journée du 15 mai cette phrase : Je vous félicite d'avoir reconquis

voire droit de pétitions, etc., etc. » Ces paroles, en effet, ont été prononcées dans cette séance ; mais ce n'est pas par le citoyen Louis Blanc, c'est par moi, ainsi que le *Moniteur* en fait foi. Cette lettre n'étant à autre fin, je vous prie, citoyen président, d'agréer ma salutation fraternelle.

« Signé : BARBÈS.

M. le président : Je vais transmettre de suite cette lettre à la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites.

L'ordre du jour indique le rapport du citoyen Bertholon sur un projet de décret relatif à l'Algérie.

La commission conclut à l'adoption du projet de décret déclarant que l'Algérie fait partie intégrante du territoire de la République. (Discussion, mardi.)

M. de Lasteyrie dépose une pétition des débitants de tabacs de Paris lésés par la dernière mesure.

Dépôt d'une autre pétition sur les créances hypothécaires.

M. Loiset donne lecture d'une proposition ayant pour but de prévenir les accidents résultant, pour les ouvriers, du travail dans les ateliers ou fabriques de l'emploi des machines à vapeur.

(Discussion, lundi prochain.)

M. Saint-Priest retire sa proposition relative à la taxe des lettres, proposition rendue inutile par la présentation du projet du gouvernement.

M. le ministre du commerce donne lecture d'une disposition additionnelle au projet de loi sur les prud'hommes, et ayant pour but de mettre ce décret en harmonie avec les diverses industries au nom desquelles réclamait M. Férouillat.

La disposition établit que la question serait résolue par règlement d'administration publique.

M. Dabo combat la disposition ; à son avis, la question ne peut plus être réglée par le pouvoir administratif, mais elle ressort du pouvoir législatif. Un décret spécial sur la matière serait nécessaire.

M. Flocon ne s'oppose point précisément à la solution de la difficulté par un décret ; mais il y voit l'inconvénient de détruire l'unité.

M. Férouillat incline à cette opinion.

M. Billancourt maintient la disposition additionnelle purement et simplement.

Après quelques observations de M. Rancé, un membre demande le renvoi à la commission, renvoi qui est prononcé.

M. Jules Favre a la parole au nom de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre un des membres de l'Assemblée. (Vif mouvement de curiosité.)

M. Jules Favre : (Vif mouvement d'attention.) Citoyens représentants, je vais vous rendre compte d'une des plus graves délibérations sur lesquelles nous ayons à appeler vos résolutions. Cette question touche, tout à la fois, à la souveraineté de cette assemblée, à la plus sacrée de vos prérogatives, aux intérêts sacrés de la justice, à l'inviolabilité de l'un de vos membres ; la commission ne s'en est pas dissimulé toute la gravité.

Voici ce qu'elle m'a chargé de vous proposer à la majorité de 15 contre 5 :

« Votre commission a dû rechercher si la proposition qui vous est soumise est pure de tout esprit de réaction. Il ne faut pas que les majorités paraissent obéir à des instincts de vengeance. Ici, M. le rapporteur rend hommage à la haute impartialité de M. le procureur général. Ainsi, ceux qui ont proposé la mesure et ceux qui l'ont examinée, n'ont pu obéir à aucun entraînement. On ne pourrait supposer, dit-il, de la part des hommes qui ont proposé la poursuite, un esprit quelconque d'animosité. Comment auraient-ils eu de l'animosité contre un homme qui, alors même qu'il n'aurait pas partagé les dangers du gouvernement provisoire, serait encore recommandable par ses travaux d'écrivain ?

Après d'autres considérations, M. le rapporteur déclare qu'à la majorité de quinze voix contre trois, elle a pensé que l'Assemblée devait autoriser les poursuites contre le représentant Louis Blanc. (Mouvement prolongé.)

(M. Louis Blanc est à sa place ; à côté de lui est assis M. Etienne Arago en uniforme de colonel.)

M. le président : Le règlement n'a pas prévu le cas dont nous nous occupons. Il dépend de vous de discuter immédiatement les conclusions qu'on vient d'entendre ou de faire imprimer le rapport.

M. Larabit : Je demande l'impression du rapport.

M. de Mornay : Je crois que dans une circonstance aussi délicate, il serait bon d'entendre M. Louis Blanc lui-même, pour qu'il fixe le jour qui lui paraîtra le plus convenable.

M. Louis Blanc se lève. (A la tribune ! à la tribune !)

« Comme représentant du peuple, dit-il, j'ai dû protester contre un système qui me paraissait désastreux ; comme homme je ne puis que m'abstenir.

« Quelques voix à gauche : Très bien ! très bien !

M. le président : On demande le renvoi à demain, d'autres disent à lundi ou à mardi ; je serai observer que lundi est un jour d'élection et que quelques-uns d'entre vous pourront être absents ; je ne puis donc mettre aux voix que mardi ou demain samedi.

« On vient aussi de déposer sur mon bureau la proposition que la chambre délibère aujourd'hui. (Non, non.)

Mardi et lundi sont mis aux voix et successivement rejetés.

La chambre décide à une immense majorité qu'elle discutera demain les conclusions du rapport de M. Jules Favre.

M. Nignerte, M. Laurent de l'Ardèche, les citoyens Raynal, Arago Etienne et quelques autres membres votent contre.

Une agitation très grande succède à ce vote. La séance est un moment suspendue.

Le citoyen Louis Blanc quitte son banc.

Ordre du jour : Délibération sur la proposition du citoyen Pleignard relative au mode de discussion de la constitution.

M. Pleignard : Vous avez bien voulu prendre en considération la proposition qui vous est soumise. Aujourd'hui je viens solliciter de vous un vote définitif. Vous connaissez tous ma proposition ; de grands développements seraient inutiles. Je me bornerai à résumer en quelques mots les motifs qui militent en faveur de ma proposition. D'après ma proposition, le rapport sur le projet de constitution n'aurait lieu, en séance publique, qu'après une discussion préalable dans les bureaux. Le projet ne serait définitivement adopté par votre commission qu'après audition par elle des observations des délégués de tous les bureaux.

Par là, je crois, on couperait court un grand nombre d'amendements qui surgiraient, sans nul doute, dans une discussion générale immédiate. En définitive, ma proposition aurait pour but d'accélérer le travail de votre commission et de l'améliorer.

Un membre combat la proposition par ce motif que les délégués, nommés par les bureaux seraient une contre-commission, dont la création pourrait amener de fâcheuses complications.

M. Babaud-Larivière : Je viens appuyer la proposition de mon ami M. Pleignard. Les objections élevées contre elle ne sont pas même sérieuses et les avantages positifs. Nous évitons la confusion dans la discussion ; tout le monde ne peut qu'y gagner. Les délégués des bureaux devant avoir un caractère plutôt officieux qu'officiel, un conflit n'est pas à craindre.

M. le président : Je crois devoir prévenir l'Assemblée que la commission de constitution, dont je suis l'organe, ne voit aucun inconvénient à la proposition et s'y rallie volontiers. Je proposerai donc à l'Assemblée de passer à la discussion des articles.

Art. 1^{er}. Le projet de constitution, préparé par la commission, sera distribué, puis examiné et discuté d'abord dans les bureaux.

Art. 2. Après cet examen préparatoire, chaque bureau désignera, s'il y a lieu, un de ses membres, pour soutenir devant la commission de constitution les modifications que le bureau aura cru devoir apporter au projet.

Art. 3. Après avoir entendu les délégués des bureaux, la commission de constitution délibérera de nouveau et arrêtera seule le projet définitif qui devra être rapporté à l'Assemblée nationale, pour être discuté en séance publique.

M. Favart, sur l'article premier, demande la discussion préalable dans les comités de préférence aux bureaux.

M. Pleignard combat la proposition appuyée par Ch. Glais-Bizoin.

L'amendement de M. Favart rejeté, l'Assemblée adopte l'article premier.

Un membre demande que l'art. 2 soit modifié en ce sens, que les délégués des bureaux soient pris dans le sein même de la commission de constitution. Chacun des membres choisis suivrait la discussion dans les bureaux et rapporterait en commun le résultat de ses observations et des objections que le projet de constitution aurait soulevées.

M. Babaud-Larivière insiste pour l'adoption de l'article 2 tel qu'il a été présenté par M. Pleignard.

M. Beaumont combat l'article et l'amendement.

M. Crémieux appuie vivement l'article comme le moyen le plus sûr de débarrasser la discussion des loqueurs et des superfétations. Chacun de nous, dit-il, ayant eu déjà occasion de s'édifier sur le projet dans les bureaux, il est évident qu'on passera rapidement sur les détails pour ne plus s'occuper que de grandes questions.

L'amendement retiré, l'article 2 est adopté, ainsi que l'art. 3. Le projet se trouve voté dans son ensemble.

M. Billault a la parole pour un rapport du comité des finances. Ce rapport déclare que le comité a pris pour point de départ ce grand principe : « Fidélité à tous les engagements pris. » (Marques nombreuses d'approbation.)

La séance continue.

PARIS, 2 juin 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

On annonce qu'une commission, composée d'officiers d'état-major et d'officiers du génie, va partir pour Constantinople, afin de dresser pour le compte du Gouvernement turc la carte stratégique de l'empire ottoman.

— On prépare en ce moment au ministère de la justice un projet de loi ayant pour but d'établir la peine de déportation et celle du bannissement et de spécifier les cas d'application de cette peine.

— M. Cor vient, par une décision récente du ministère des affaires étrangères, d'être maintenu en qualité de premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople. Depuis le départ de M. de Bourquency, M. Cor gérait les affaires de France par intérim.

— Un courrier extraordinaire est arrivé de Rome, cette nuit. On assure qu'il apporte des nouvelles graves et que le pape a fait passer aux représentants des différentes puissances une note, dans laquelle il annonce son intention formelle d'abandonner le pouvoir temporel pour ne conserver que son pouvoir spirituel.

— Le comité des travaux publics a nommé une sous-commission chargée de l'examen de la proposition de M. Léon Faucher, tendant à demander une allocation de 10 millions pour créer des ateliers de travail sur diverses lignes de chemins de fer. Cette sous-commission se compose de MM. Dufont, Hervieu, Stourm, d'Argenteuil et Bourdon.

— M. Sauvaire Barthélemy a été nommé président, et M. Bonjean, secrétaire de la commission chargée d'examiner le projet de décret relatif au rétablissement du divorce.

— On annonce que le Gouvernement de la République va reprendre la question de l'amélioration du système pénitentiaire.

— La commission formée pour examiner la demande en autorisation de poursuivre M. Louis Blanc, sur le réquisitoire du procureur général près la cour d'appel de Paris, a tenu hier deux séances.

Dans la première, elle a nommé M. Abattucci pour son président et M. Avond pour secrétaire. Elle a entendu M. Portalis, procureur général, et M. Landrin, procureur de la République, qui ont insisté sur les conclusions de leur réquisitoire. Cette séance, levée à une heure après midi, a été reprise à trois heures.

M. Louis Blanc a été mandé dans la commission. Il s'est rendu à cette invitation. Il a renouvelé avec émotion les protestations de son respect pour l'Assemblée nationale et repoussé avec force tout soupçon de complicité dans l'attentat de Barbès et Albert.

M. Louis Blanc est sorti de la commission vers quatre heu-

res.

La discussion s'est engagée sur la question de droit et sur les faits qui ont servi de base au réquisitoire. La discussion a été très-vive. Elle s'est prolongée jusqu'à sept heures, le soir.

Le rapporteur a été nommé, mais, sur la proposition de deux membres, la majorité a été d'avis de garder le secret sur les résolutions prises et sur le nom du rapporteur.

On pense que le rapport sera lu aujourd'hui à l'ouverture de la séance. La commission se réunira à dix heures.

— La sous-commission des travaux publics, chargée d'examiner le projet de décret sur la question de rachat des chemins de fer, a entendu aujourd'hui le ministre des travaux publics et plusieurs ingénieurs des compagnies au sujet de cette question.

Si nos renseignements sont exacts, la sous-commission du décret proposerait l'adoption du ministre des finances sur le rachat immédiat.

Cette résolution est en contradiction avec celle du comité des finances.

— Le comité de l'agriculture et du crédit foncier s'est réuni aujourd'hui à onze heures du matin.

M. Flocon, ministre de l'agriculture et du commerce, s'est rendu dans son sein pour faire plusieurs communications touchant les intérêts généraux de l'agriculture.

Le ministre a donné communication d'un projet de loi relatif à la création de 50 colonies agricoles sédentaires en France seulement, et d'un nombre indéfini de colonies mobiles destinées à opérer, sur les différents points du territoire, de grands travaux d'irrigation et de dessèchement.

Le Gouvernement ne semble pas avoir déterminé encore les localités où seront établies ces sortes de colonies.

Plusieurs membres de la commission ont fait quelques observations critiques au point de vue des moyens d'exécution.

Le ministre a répondu que ces projets se rattachaient à une série de mesures d'améliorations qui sont à l'étude, et qui seraient incessamment converties en projets de loi.

Les projets sur les colonies agricoles seront présentés à l'Assemblée aujourd'hui, avec divers crédits s'élevant à 50 millions.

Le comité s'est constitué ainsi qu'il suit :

M. de Tracy a été nommé président.

M. Aubergé, vice-président.

M. Hovyn Tranchère et M. Victor Pigeon, secrétaires.

— Les sous-commissions des comités de la justice et de la législation civile et criminelle ont entendu aujourd'hui M. le ministre de la justice sur le projet de décret relatif à l'organisation du jury.

Parvenu à Bordeaux, M. E. Thomas s'est empressé d'adresser au ministre de l'intérieur la lettre suivante :
Bordeaux, lundi matin.

Monsieur le ministre,
En arrivant à Bordeaux, ce matin, j'ai été arrêté par la gendarmerie, et escorté sur la voie publique comme un malfaiteur, en vertu des ordres donnés par une dépêche télégraphique que j'ai vue. Bien que j'aie été remis en liberté par une seconde dépêche, le fait d'une double violation de ma personne n'en existe pas moins, au mépris de la liberté publique, au mépris de la parole donnée.

J'ai la conscience d'avoir été réellement utile au maintien de l'ordre, à la consécration de la République. Il ne m'a pas été permis de faire tout ce que j'aurais voulu, tout ce que j'aurais pu faire, dans le cours de mon dévouement absolu à la sûreté, à la prospérité publique, aux principes démocratiques, au gouvernement des honnêtes gens. Pourtant j'ai été bon à quelque chose, mes amis le savent, et j'ai sacrifié ma carrière à mon pays. J'en suis récompensé par l'ingratitude.

Vous concevez, monsieur le ministre, que je ne puis dans cette occurrence, accepter une mission quelle qu'elle soit, avant d'avoir obtenu une réparation convenable de l'injure qui a été faite à mon patriotisme. Je refuse donc celle que vous m'avez confiée, et je vous tiendrai compte des sommes dont mon voyage forcé m'aura nécessité l'emploi et que je toucherai des mains de M. le préfet de la Gironde.

Mais comme je veux remplir mon devoir de bon citoyen jusqu'au bout, je me suis mis à la disposition du préfet de la Gironde, et ne quitterai Bordeaux que sur de nouveaux ordres, puisque vous paraissez croire que ma présence à Paris serait fâcheuse, et bien que je pense au contraire que je pourrais encore y rendre au gouvernement des services que je n'ai pas marchandés, et pour lesquels je n'ai jamais voulu ni ne voudrai jamais d'autre récompense que la gratitude de mes concitoyens et la satisfaction de m'être conduit toujours en honnête homme.

Signé : Emile THOMAS.

NOUVELLES LOCALES.

Une lettre particulière et qui mérite toute confiance confirme la nomination de M. Billaudel comme préfet du département du Rhône et son acceptation définitive.

M. Billaudel viendrait à Lyon, muni de pouvoirs qui l'autorisent à procéder à la réorganisation immédiate des ateliers nationaux. Les ouvriers seraient mis à la tâche.

Il devrait, en outre, faire commencer dans le plus bref délai les travaux de la Gare de Vaise et les terrassements jusqu'à Collonges.

— Depuis quelques jours, les salles où les électeurs se réunissent pour examiner les candidatures sont envahies par des individus souvent étrangers à la section, et qui, en armes ou sans armes, prétendent imposer leur volonté et leurs choix à leurs concitoyens.

Ces violences ne sont pas seulement très-repréhensibles, elles sont aussi très-maladroites pour ne pas dire plus.

Les candidats que l'on prétend élever sur le fauteuil municipal à la force des poignets éprouveront, sans aucun doute,

au 6 juin, une cruelle déception : car, il n'est pas un seul homme de cœur qui se soumette à leur accorder son suffrage.

— La foire de Beaucaire s'annonce sous les plus tristes auspices. Quelques échantillons, peu ou point de marchandises. Il est à présumer que l'année 1848 enterrera ce marché autrefois si riche en transactions commerciales de toute nature.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :
Lyon, le 31 mai 1848.

Monsieur le Rédacteur du *Courrier de Lyon*,
Permettez-moi de recourir à la publicité de votre journal pour faire connaître une courte correspondance que j'ai eue avec M. Doutré, représentant du Rhône à l'Assemblée nationale.

« Lyon, 25 mai 1848.

« Monsieur,
« Je vous ai donné ma voix aux dernières élections ; vous avez eu celle de plusieurs électeurs qui ne vous connaissaient pas, mais qui, ayant vu sur la liste des candidats le nom de M. Doutré, typographe, étaient venus prendre des informations auprès de moi.

« Les renseignements favorables que j'ai donnés pour vous m'attirent chaque jour de nombreux reproches qui, j'en suis sûr, ne sont pas mérités.

« On vous calomnie, monsieur ; on répand les bruits les plus fâcheux sur votre conduite pendant la séance du 15 mai ; on fait circuler des copies d'une prétendue lettre de vous, qui contiendrait ces mots : *Nous avons manqué notre coup, mais à bientôt une terrible revanche !* Un journal a répété ces mots.

« Autorisez-moi, Monsieur, à démentir ces calomnies. J'attends pour cela une réponse nette et précise aux questions suivantes :

« Avez-vous écrit la lettre dont je viens de citer un passage ?

« Est-il vrai que, dans la séance du 15 mai, vous avez battu des mains et donné des marques ostensibles d'adhésion aux discours de Barbès, Blanqui, Sobrier et autres ?

« Vous comprenez, Monsieur, qu'il ne s'agit pas ici de la cause des Polonais.

« Agrérez, etc.

« LOUIS PERRIN. »

J'ai reçu de M. Doutré la réponse suivante :
Paris, 29 mai 1848.

Monsieur,
Je viens de recevoir la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 25 mai relativement à ma conduite dans la séance du 15 de ce mois. J'y réponds aussi laconiquement que possible pour mettre les faits à découvert.

A votre première question : Avez-vous écrit une lettre contenant ces mots : *Nous avons manqué notre coup ; à bientôt une terrible revanche !*... je réponds nettement que je défie absolument qu'on produise une lettre de moi renfermant le moindre mot, la moindre pensée qui puisse même prêter à une pareille interprétation. Ce fait est MATÉRIELLEMENT FAUX.

A votre seconde question : Est-il vrai que, dans la séance du 15 mai, vous ayez battu des mains et donné des marques ostensibles d'adhésion aux discours de Blanqui, Sobrier, Barbès, Hubert et autres ? Je répondrai encore nettement et avec précision, comme à la première, que le fait est MATÉRIELLEMENT FAUX, aussi faux que le passage de ma lettre supposée ou tout autre.

« Pendant tout le temps qu'a duré le tumulte occasionné par la présence de la multitude qui avait envahi la salle de l'Assemblée nationale, je n'ai manifesté qu'un sentiment, celui de remplir avec dignité mon devoir, mon mandat jusqu'à la dernière limite. Je nie avec la force de ma conscience, qui me fera toujours accepter la responsabilité de mes actes, quels qu'ils soient, je nie, dis-je, le rôle que m'assigne votre seconde question. Je crois devoir ajouter que, dans la séance du 15 mai, lorsque j'ai entendu prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale, j'ai été l'un de ceux qui les premiers se sont écriés : *Nous sommes envoyés ici par nos commettants, restons à nos places.*

« Je répète que ce fait est absolument faux.

« Permettez-moi, en dehors de la question qui m'est personnelle, de vous affirmer que, pendant la séance du 15, j'étais non loin de deux de mes collègues du Rhône : Benoit et Greppo, que leur attitude a été celle que je m'étais imposée moi-même et que l'Assemblée a su se conserver.

Je vous remercie sincèrement de m'avoir témoigné assez d'intérêt pour n'avoir pas hésité à vous enquérir du véritable état des choses ; je m'empresse, en toute circonstance, d'apporter sur ce terrain, vis-à-vis de mes mandataires, la franchise qui préside à tous les actes de ma vie.

« Salut et fraternité,
« DOUTRE FILS, représentant du Rhône. »

Je me félicite d'avoir fourni à M. Doutré l'occasion de répondre aussi nettement.

« Agrérez, M. le Rédacteur, l'expression de ma considération distinguée.

LOUIS PERRIN.

— Nous sommes priés d'insérer la note suivante :
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Union Lyonnaise, du 28 mai 1848.

Les élections définitives ont eu lieu dans cette séance.

Les membres du bureau ont été nommés ainsi qu'il suit :

Président, le citoyen Gély.
Vice-président, — Mandiez.
Secrétaire Rédacteur, — Jerre.
Trésorier, — Darnand.

Le nombre des commissaires, de six a été réduit à trois, savoir :

1° Section dite Gros et Détail, — le citoyen Périer, rue Ecorchebœuf, 9 ;

2° Section dite Fabrique et Voyageurs, — le citoyen Châtelard, chez M. Dulac, rue de la Cage ;

3° Section dite Comptabilité et Bureaucratie, — le citoyen Temer, rue Sainte-Hélène, 17.

Les personnes désirant faire partie de l'Union Lyonnaise, devront s'adresser au commissaire de la section dont ils dépendent.

N. B. La première assemblée générale aura lieu le lundi, 12 juin, à dix heures du matin, rue de Bourbon, 12, au 5°.

— Nous recevons du citoyen Champavert, maître de pension, rue de la Tourrette, aux Chartreux, avec prière de s'insérer dans notre numéro d'aujourd'hui, la réclamation suivante :

Citoyen Rédacteur,
plusieurs électeurs de la section du Jardin-des-Plantes, ayant été combattue dans quelques réunions, je crois devoir ne pas laisser sans réponse les accusations avec lesquelles on a cherché à la combattre.

J'ai vécu jusqu'à ce jour étranger à toute action politique, occupé, comme je le suis encore, à former, par l'instruction et les habitudes vertueuses, des citoyens à la patrie.

Je n'ai demandé ni accepté aucune participation aux affaires publiques dans les gouvernements précédents, et je puis démentir qui que ce soit de produire un acte, un écrit, une parole même qui témoigne de ma sympathie pour la cause des dynasties qui ont régné sur la France pendant ma vie d'homme.

Si j'accepte aujourd'hui un mandat tel que celui dont on veut m'honorer, c'est dans la pensée que je peux et que je dois être utile au quartier que je serais chargé de représenter, et dans lequel est le peu que je possède.

Mais ce mandat que je tiendrais de la confiance de mes concitoyens, je veux le remplir en républicain loyal, et fidèlement dévoué au Gouvernement que la France s'est donné en février 1848 ; Gouvernement qui, seul, je le crois, convient à la dignité de mon pays, et qui, seul, peut faire sa gloire et son bonheur.

Lyon, le 3 juin 1848. Joseph CHAMPAVERT,
Maître de pension, capitaine de la garde nationale.

Bourse de Paris du 2 juin 1848.

Cinq pour cent, 67 23	— Dito fin courant, 67 23	— Trois pour cent, 47 25	— Dito fin courant, 47	— Quatre pour cent, 1200	Actions de la banque, 1200	Quatre canaux, 733	Rentes de Naples, »	Dette active d'Espagne, »	Emprunt romain, 82 »	Oblig. piémontaise, »
-----------------------	---------------------------	--------------------------	------------------------	--------------------------	----------------------------	--------------------	---------------------	---------------------------	----------------------	-----------------------

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans	562 50	Orléans-Vierzon	253
Paris à Rouen	400	Montreuil à Troyes	»
Rouen au Havre	203	Nord	355 »
Paris à Strasbourg	333 75	Amiens-Boulogne	»
Paris à Lyon	310	Tours à Nantes	336 25
Avignon à Marseille	215	Dieppe	»
Versailles, rive droite	116 25	Bordeaux à Cette	»
Id. rive gauche	98 75	Lyon à Avignon	»
Bâle à Strasbourg	85	Centre	»
Saint-Germain	»	Paris à Sceaux	»
Orléans-Bordeaux	397 50	Sceaux	»

La rente était en forte baisse au début par suite de la nouvelle que le comité des finances voulait demander à l'Assemblée nationale le remboursement des bons du trésor et des dépôts aux caisses d'épargne en 5 0/0 au cours de 70 fr. Cependant vers deux heures les cours ont repris faveur.

On nous écrit d'Aix-en-Savoie :
« Le calme et la tranquillité dont nous jouissons à Aix en font, cette année plus que jamais, un rendez-vous général pour les baigneurs.

« Des réglemens de police totalement changés et adoucis, moins d'entraves pour la douane et les passeports, une entière liberté religieuse, la distribution quotidienne des lettres, sans en excepter les jours fériés, l'entrée libre des revues scientifiques et des journaux, tels sont les avantages qui, joints à l'excellence de ses sources thermales, ont déjà fixé dans sa ravissante vallée de nombreuses familles étrangères.

« Les travaux vraiment grandioses du *Nouveau Cercle* se poursuivent avec activité. Aix n'aura même sous ce rapport plus rien à envier aux bains d'Allemagne. »

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.
La Guillotière, imprim. de BAJAT.

Avis divers.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ.

FACTEURS LYONNAIS.

TRANSPORT ET AFFICHAGE D'IMPRESSÉS
Pour les villes de Lyon, la Guillotière, les Brotteaux, Vaise et la Croix-Rousse.

BUREAUX : A LYON, RUE D'ALGÉRIE, 2, A L'ENTRESOL.

L'Administration des *Facteurs Lyonnais* se charge :

De la rédaction, de l'impression et de la distribution à domicile des Avis, Circulaires, Mémoires, Lettres de faire part, Billets de garde, Cartes de Visite et de toutes espèces d'imprimés, etc., etc. ;

De l'affichage, de la rédaction et de l'impression des Affiches ;

Du transport des Journaux, des Brochures, des Feuilles périodiques, etc., etc. ;

De la rédaction des Annonces et Réclames ;

De l'insertion et de l'abonnement à tous les Journaux français et étrangers.

Enfin, l'Administration met à la disposition du public son zèle et son activité pour donner à toutes les industries la plus large publicité.

A VENDRE

Par suite de dissolution de société,

UN ATELIER DE MOIRAGE

Pour les étoffes de soie, monté à neuf, ayant déjà fonctionné. Les cylindres et accessoires sont dans un état parfait. — On pourrait céder le bail de l'appartement, situé dans un quartier de fabricants.

S'adresser au bureau de l'imprimerie, Cours de Broese, 8, au premier, à la Guillotière.

ON DONNE 10,000 FRANCS à celui qui prouvera que l'eau de Lab ne fait pas roussir et épaissir les cheveux sur les têtes chauves ! Cette Eau de Lab arrête aussi la chute des cheveux. Leopold Lab conserve jusqu'au tombeau, à Paris, On expédie. (Affranchir.) chimiste rue Saint-Honoré, 281.